

<b>Zeitschrift:</b>	Boissiera : mémoires de botanique systématique
<b>Herausgeber:</b>	Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève
<b>Band:</b>	50 (1995)
<b>Artikel:</b>	Les Poaceae de Côte-d'Ivoire : manuel illustré d'identification des espèces
<b>Autor:</b>	Poilecot, Pierre
<b>Register:</b>	Glossaire
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-895418">https://doi.org/10.5169/seals-895418</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# GLOSSAIRE

**Abaxial:** un épillet est abaxial lorsque sa glume inférieure est tournée vers l'extérieur, donc opposée à l'axe qui le porte.

**Acéré:** terminé en pointe piquante.

**Aciculaire:** terminé en pointe fine, aiguë et rigide.

**Acuminé:** sommet d'un organe brusquement rétréci et terminé en pointe fine.

**Adaxial:** un épillet est adaxial lorsque sa glume inférieure est tournée ou appliquée contre l'axe qui le porte.

**Adventice:** terme désignant une mauvaise herbe des cultures.

**Adventif (ve):** organe qui se développe sur une partie déjà différenciée (cas des racines qui se forment sur les noeuds inférieurs des chaumes).

**Agrostologie:** science qui étudie les pâturages.

**Aigu:** terminé en pointe fine.

**Albuminurie:** présence d'albumine dans les urines.

**Aménorrhée:** absence de menstruations.

**Amplexicaule:** la base du limbe est amplexicaule lorsque, élargie, elle embrasse totalement la tige.

**Anasarque:** oedème généralisé.

**Anastomose:** réunion de nervures entre elles.

**Anémochorie:** dissémination des diaspores par le vent.

**Anthère:** partie terminale de l'étamine qui contient le pollen.

**Anthèse:** ouverture des fleurs et émission du pollen.

**Antiabortif:** se dit d'un produit qui empêche l'avortement.

**Antrorse:** dirigé vers le sommet d'un organe; dents dures et courtes d'une arête dirigées vers son sommet.

**Aphte:** ulcération superficielle des muqueuses buccales ou génitales.

**Apiculé:** brusquement rétréci en pointe courte et aiguë.

**Appétibilité:** attrait des animaux pour telle ou telle plante au cours du pâturage.

**Apprimé:** appliqué étroitement contre (poils étalés ou appliqués sur un organe sans y adhérer).

**Aréole:** petite surface délimitée par un cercle.

**Arête:** prolongation filiforme, raide, droite, vrillée ou genouillée de la nervure médiane d'un organe (glume, glumelle).

**Aristé:** pourvu d'une arête.

**Aristulé:** muni d'une arête courte.

**Article:** entre-noeud de l'axe des racèmes, qui se désarticule à maturité.

**Articulation:** jonction entre deux parties d'un organe discontinu, qui se fragmente à maturité; est employé également pour définir la jonction du limbe et de la gaine de la feuille.

**Ascendant:** se dit des tiges d'abord étalées sur le sol, qui se relèvent aux extrémités.

**Asthme:** affection caractérisée par des difficultés respiratoires accompagnées d'une sensation d'oppression.

**Astringent:** se dit d'une substance qui resserre les tissus ou diminue la sécrétion.

**Auricule:** petit appendice se trouvant à la base du limbe et embrassant plus ou moins la tige; s'applique également au prolongement du sommet de la gaine.

**Axillaire:** placé à l'aisselle d'une feuille, d'un pétiole, d'un rameau.

**Axile:** qui appartient à l'axe.

**Barbelé:** pourvu d'arêtes longues et raides (marges des glumes par exemple).

**Béchique:** qui combat la toux.

**Bifide:** divisé en deux lobes étroits au sommet.

**Bilobé:** divisé en deux lobes au sommet.

**Bisexué:** se dit des épillets ou des inflorescences qui réunissent les deux sexes.

**Blennorragie:** maladie vénérienne provoquée par le gonocoque.

**Bowal** (pluriel bowé ou bowals); plateau ou cuirasse latéritique, inondable au cours de la saison des pluies.

**Bractée:** feuille modifiée à la base des fleurs et sur les inflorescences, souvent réduite, ayant un rôle de protection; les glumes sont des bractées.

**Bractéole:** petite bractée.

**Caduc:** désigne un organe (ou une partie d'un organe) qui se détache d'un ensemble et tombe séparément, à maturité par exemple.

**Callus:** prolongement de la base d'un épillet ou d'une fleur, coriace, arrondi ou acéré, glabre ou cilié.

**Cannelé:** qui porte des sillons parallèles.

**Canaliculé:** creusé d'un sillon en forme de gouttière.

**Candidose:** affection mycosique provoquée par un champignon du genre *Candida*.

**Capillaire:** poil très fin, semblable à un cheveu.

**Capité:** en forme de tête arrondie et globuleuse (inflorescence).

**Carène:** nervure saillante sur le dos d'un organe (glume, glumelle, gaine, limbe) rappelant la quille d'un bateau.

**Caryopse:** fruit sec caractéristique des Poaceae, dont la graine est soudée au péricarpe.

**Cataphylle:** gaine foliaire réduite, coriace, étroitement appliquée contre la tige (sur les rhizomes, chez les Bambous (feuilles axiles).

**Caudé:** désigne le sommet d'un organe rétréci en forme de queue (glume inférieure chez *Vossia cuspidata*).

**Caulinaire:** se dit d'une feuille qui se développe aux noeuds moyens et supérieurs des tiges.

**Cespiteux:** en touffe compacte, à chaumes dressés.

**Chaméphyte:** plante herbacée vivace ou sous-arbrisseau qui traverse la mauvaise saison (saison sèche en milieu tropical) avec une tige s'élevant jusqu'à 50 cm au-dessus du sol.

**Chartacée:** qui a la consistance d'un papier fort (texture des glumes, des glumelles).

**Chaume:** tige florifère dressée des Poaceae.

**Cilié:** bordé d'une frange de poils.

**Ciliolé:** bordé de poils courts et raides (ligule).

**Claviforme:** en forme de clou ou de massue.

**Climax:** état d'équilibre atteint par la végétation spontanée sous l'action du milieu naturel, tant physique que biotique, en excluant l'action humaine.

**Colonne:** partie basale de l'arête, torsadée.

**Concave:** à surface creuse.

**Contracté:** se dit des panicules à ramifications et pédoncules courts donnant à l'inflorescence une forme proche de l'épi.

**Convoluté:** se dit du limbe dont les bords s'enroulent, un bord recouvrant l'autre.

**Cordé:** se dit d'un limbe dont la base est en forme de cœur.

**Coriace:** qui a la consistance du cuir (texture des glumes et des glumelles).

**Cosmopolite:** espèce répartie sur tout le Globe.

**Côte:** épaississement médian du limbe formé de tissu conjonctif et du rassemblement de plusieurs faisceaux fibro-vasculaires.

**Cotonneux:** à poils blanchâtres, fins, denses, plus ou moins entremêlés.

**Cratériforme:** protubérance, glande dont le sommet porte une cavité centrale.

**Crustacé:** de consistance dure et cassante (glumelles des fleurs fertiles des *Panicum*).

**Cunéiforme (cuné):** en forme de coin.

**Cupuliforme:** creusé en forme de petite coupe.

**Cuspidé:** rétréci au sommet et atténué en pointe effilée.

**Cylindracé:** en forme de cylindre.

**Cymbiforme:** en forme de nacelle (glumes et spathes).

**Décoction:** solution obtenue par l'action prolongée de l'eau bouillante sur une plante.

**Décombant:** se dit d'un chaume d'abord dressé, puis s'inclinant vers le bas vers l'extérieur, pouvant être plus ou moins stolonifère.

**Décurrent:** qui se prolonge en ailette le long de l'axe.

**Denticulé:** bordé de dents très fines.

**Déprimé:** se dit d'un organe qui semble enfoncé (lemme inférieur de certains *Setaria*).

Diffus: se dit d'une touffe dont les chaumes sont lâchement groupés; également d'une plante dont les rameaux sont étalés.

Digité: désigne la disposition des épis ou des racèmes groupés au sommet de la tige et divergeant comme les doigts d'une main.

Dioïque: définit les plantes dont les sexes sont portés par des pieds différents.

Distique: disposition opposée et alterne des feuilles.

Diurétique: se dit d'une boisson, ou d'un médicament, qui stimule la sécrétion de l'urine.

Divariqué: écarté en tous sens, à angles presque droits.

Dorsiventral: désigne un épi ou un racème dont les épillets sont portés sur une seule face de l'axe.

Dystonie: contraction parasite affectant de façon régulière un ou plusieurs muscles ou membres, parfois l'axe corporel.

Edulcorant: substance qui atténue ou qui adoucit (le sucre adoucit les boissons ou les médicaments).

Emarginé: désigne le sommet d'un organe (limbe, glume, glumelle) légèrement échancré.

Emménagogue: se dit d'un traitement ou d'un médicament qui provoque ou régularise les menstruations.

Emollient: se dit d'un médicament qui relâche les tissus enflammés.

Entier: se dit d'un organe dont le sommet ou les bords ne sont pas découpés (limbe des Poaceae).

Entre-noeud: partie du chaume comprise entre deux noeuds; définit parfois également un court stipe qui sépare la glume inférieure de la glume supérieure (chez certains *Brachiaria*).

Epi: inflorescence simple à épillets sessiles, étroitement insérés sur l'axe.

Epillet: inflorescence élémentaire des Poaceae comprenant la rachéole, les glumes (bractées vides) auxquelles succèdent des fleurs distiques.

Etamines: organes généralement disposés au centre de la fleur et qui en constituent la partie mâle.

Excurrent: désigne les arêtes qui prolongent les nervures au-delà des organes qui les portent (arêtes des lemmes par exemple).

Exsert: s'oppose à inclus et désigne les inflorescences dégagées de leurs spathes ou spathéoles; s'emploie également pour les stigmates par rapport au glumelles.

Fasciculé: organes divergeant d'un point commun en formant un faisceau (racines, épillets, ramifications).

Fastigié: se dit de rameaux fasciculés dont les sommets arrivent à la même hauteur.

Fébrifuge: se dit d'un médicament qui fait tomber la fièvre.

Filet: partie filiforme de l'étamine qui porte l'anthère.

Filiforme: organe mince, semblable à un fil (pédicelles).

Flabellé: disposé en forme d'éventail (gaines basales des feuilles distiques).

Fleur: organe reproducteur d'un végétal; chez les Poaceae, elle comprend les glumelles inférieure et supérieure (lemme et paléole), les lodicules, l'ovaire et les étamines. La fleur est hermaphrodite lorsqu'elle réunit les deux sexes, unisexuée lorsqu'elle est soit mâle, soit femelle et neutre si les glumelles sont vides.

Flexueux: se dit d'organes souples, fins, qui se plient ou se courbent en divers sens successifs.

Fomentation: application externe d'une médication chaude (sèche ou humide) pour calmer une inflammation.

Fovéolé: pourvu d'une petite fossette.

Fusiforme: organe renflé au milieu et aminci à ses deux extrémités, en forme de fusée.

Gaine: partie basale de la feuille insérée sur le noeud et enveloppant la tige.

Gazonnant: se dit d'une plante stolonifère ou rhizomateuse en touffes étalées et non dressées.

Géminés: organes assemblés par deux.

Genouillé: se dit d'un chaume couché qui se redresse au niveau d'un noeud en formant un coude; terme qui caractérise les arêtes dont la subule fait un angle avec la colonne.

Géophyte: plante herbacée qui traverse la mauvaise saison (saison sèche en milieu tropical) sous forme de rhizomes, de bulbes ou de tubercules enfouis dans le sol.

Gibbeux: organe bossu de profil (épillet, caryopse).

Gingivite: inflammation des gencives.

Glabre: dépourvu de poils.

Glabrescent: organe qui, pubescent à l'origine, devient secondairement glabre; ou qui est presque glabre.

Glauque: de teinte vert bleuâtre.

Glochidié: se dit d'un poil recourbé en crochet aigu.

Glomérule: élément d'inflorescence composé d'un ou plusieurs épillets à pédicelles très courts, entouré (s) de plusieurs soies (*Pennisetum, Cenchrus*).

Glumes: les premières bractées de l'épillet, au nombre de deux, vides, souvent vertes, parfois réduites, l'une pouvant être supprimée.

Glumelles: les deux bractées de la fleur dont une inférieure (lemme) et une supérieure (paléole).

Glumellules: voir lodicules.

Halophyte: plante qui tolère ou qui supporte une forte salinité du sol.

Héliophile: qui croît à la lumière et au soleil.

Hélophyte: qui croît dans la vase.

Hémicryptophyte: plante qui traverse la mauvaise saison (saison sèche en milieu tropical) en réduisant sa tige à quelques bourgeons au niveau du sol.

Hémostatique: se dit d'un agent mécanique (compresse) ou médicamenteux qui arrête les hémorragies.

Herbacé: qui a la consistance de l'herbe et pourvu de chlorophylle; de texture molle (glumes et glumelles).

Hétérogame: se dit d'inflorescences ou d'épillets qui réunissent les deux sexes soit par des fleurs unisexuées, soit par des épillets unisexués.

Hétéromorphe: de forme différente.

Hirsute: garni de poils raides et dressés.

Hispide: à poils dressés, très longs.

Homogames: se dit des épillets d'une même paire lorsqu'ils sont du même sexe.

Homomorphe: de forme semblable.

Hyalin: de texture membraneuse fine et translucide, dépourvu de chlorophylle.

Hydrochorie: dissémination des diaspores par l'eau.

Hydromorphe: se dit d'un sol subissant des inondations temporaires ou dont la nappe phréatique se situe à faible profondeur.

Hydropisie: accumulation pathologique de sérosité dans l'abdomen.

Hygrophile: qui vit dans les milieux humides.

Ictère: coloration jaune de la peau due à la présence de pigments biliaires dans le sang ou les tissus.

Imbriqué: qualifie des organes qui se recouvrent partiellement les uns les autres (fleurs sur la rachéole).

Inflorescence: partie florale de la plante constituée par le groupement des épillets et définie par la dernière feuille sous-jacente (épi, panicule,...).

Innovations: bourgeons situés à la base des chaumes qui n'évolueront que l'année suivante.

Involucré: chez les Poaceae, ensemble des soies groupées en couronne sous un ou plusieurs épillets (*Pennisetum, Setaria*,...).

Involué: se dit des marges du limbe lorsqu'elles sont enroulées en dedans, vers le milieu.

Isohyète: sur une carte météorologique, ligne joignant les points d'une région où les précipitations moyennes sont les mêmes pour une période considérée.

Kwashiorkor: dénutrition extrême due à une insuffisance alimentaire globale chez les enfants du tiers-monde.

Lacinié: dont les bords sont déchirés en lanières étroites.

Laineux: couvert de poils longs, souples et enchevêtrés.

Lancéolé: se dit d'un organe à bords arqués, se rétrécissant en pointe vers l'extrémité, tel un fer de lance (la plus grande largeur étant au 1/3 inférieur).

Lemme: glumelle inférieure (bractée inférieure de la fleur des Poaceae), appartenant à la rachéole et axilante du pédicelle floral.

Ligule: petite membrane située au sommet interne de la gaine à la jonction avec le limbe; elle peut être réduite à une ligne de poils ou absente.

Linéaire: se dit d'un organe étroit, allongé, à bords parallèles.

Lithiasie: formation de calculs dans les canaux excréteurs des glandes.

Lobes: qualifient les divisions profondes d'un organe.

Lodicules: organes très petits au nombre de 2-3, situés à la base de l'ovaire et qui représentent le périanthe vrai de la fleur des Poaceae.

Membraneux: de texture fine mais non transparente.

Métrorragie: formation de calculs dans les canaux excréteurs des glandes.

**Microphanéophyte:** plante ligneuse dont la hauteur est comprise entre 2 et 8 m.

**Monoïque:** espèce ayant des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées, mais sur un même pied.

**Mucron:** petite pointe raide et courte qui termine brusquement un organe (feuille, glume,...).

**Mucronulé:** terminé par un très petit mucron.

**Mutique:** dépourvu d'arête.

**Nanophanéophyte:** plante ligneuse dont la hauteur est comprise entre 0,50 m et 2 m.

**Naviculaire:** en forme de coque de navire.

**Néphrite:** maladie du rein en général.

**Nervures:** faisceaux vasculaires, plus ou moins saillants sur les faces du limbe, qui forment la charpente de la feuille.

**Neutre:** qualifie une fleur dont l'ovaire et les étamines ne sont pas développés.

**Noeud:** niveau des chaumes et des tiges où se forment les bourgeons qui donnent naissance aux racines et aux ramifications.

**Ob-:** préfixe signifiant le contraire.

**Oblong:** se dit d'un organe plus long que large, à bords presque parallèles et obtus aux extrémités.

**Obtus:** qualifie un organe dont le sommet est arrondi.

**Oedème:** accumulation anormale de liquide séreux (analogie à la lymphe) dans les espaces intercellulaires du tissu conjonctif.

**Ophtalmie:** affection inflammatoire de l'oeil.

**Orbiculaire:** se dit d'un organe dont la forme se rapproche du cercle.

**Ovaire:** partie basale du pistil (organe femelle) formée par une loge et ne contenant qu'un ovule chez les Poaceae.

**Ové (ovale):** ayant la forme d'un oeuf.

**Paléole:** glumelle supérieure (bractée supérieure de la fleur) qui fait face à la lemme et qui appartient au pédicelle.

**Panicule:** inflorescence ramifiée (grappe composée irrégulière).

**Pantropical:** répandu dans toutes les régions tropicales.

**Papilleux:** qualifie des petits poils courts et turgescents tapissant une surface sans la rendre scabre; est employé également pour les stigmates.

**Papyracé:** qui a la consistance du papier.

**Pauci-:** préfixe qui indique le pauvreté (pauciflore: à fleurs peu nombreuses).

**Pectiné:** muni de poils rigides et dressés disposés comme les dents d'un peigne.

**Pédicelle:** rameau ultime portant l'épillet.

**Pédoncule:** rameau portant l'inflorescence ou ses différentes parties.

**Pélophile:** qui croît sur les sols argileux.

**Pénicillé:** terminé par un long pinceau de poils.

**Pérenne:** qui peut vivre plusieurs années.

**Péricarpe:** enveloppes de l'ovaire puis du fruit; chez les Poaceae, elles sont soudées à la graine pour former le caryopse.

**Pétiole:** la feuille des Poaceae ne possède pas de pétiole; le rétrécissement du limbe au niveau de la gaine prend parfois l'aspect d'un faux pétiole (Bambous, certains *Andropogon*).

**Pileux:** muni de poils fins, peu denses.

**Pistil:** organe femelle de la fleur composé de l'ovaire, du style et des stigmates.

**Plateau de tallage:** niveau de la plante d'où partent les nombreuses ramifications des tiges avant de devenir des chaumes.

**Plumeux:** muni de poils fins, rameux, disposés comme les pennes d'une plume.

**Pluriannuel:** qui ne vit que quelques années.

**Polygame:** plante présentant des fleurs mâles, des fleurs femelles et des fleurs hermaphrodites sur le même pied.

**Polymorphe:** qui présente des formes différentes.

**Port:** allure générale d'une plante.

**Procombant:** étalé sur le sol mais non radicant.

**Pruineux:** couvert d'une couche poudreuse blanche.

**Pubérulent:** à pubescence courte ou légère.

**Pubescent:** garni de poils courts, mous et plus ou moins denses.

**Racème (grappe):** axe de l'inflorescence (ou ramification) qui porte des épillets pédicellés.

**Racémule:** petit racème secondaire court.

**Rachéole:** axe de l'épillet.

**Rachis:** axe de l'inflorescence.

**Radican:** qualifie une tige qui, couchée sur le sol, s'enracine aux noeuds.

**Rameux:** divisé en plusieurs rameaux.

**Réfléchi:** organe courbé vers l'extérieur et vers le bas.

**Réfracté:** organe brusquement réfléchi vers le bas dès son point d'insertion.

**Rétrorse:** dirigé vers la base d'un organe; dents dures et courtes d'une arête dirigées vers sa base (*Setaria verticillata*).

**Révolué:** se dit de marges enroulées sur le dos.

**Rhéophyte:** espèce vivant dans les torrents et résistant au courant.

**Rhizome:** tige souterraine dont les feuilles sont réduites à des écailles.

**Rostré:** prolongé par un bec.

**Rubané:** en forme de ruban.

**Rudéral:** qui croît autour des habitations, sur le bord des routes,...

**Sacciforme:** en forme de sac.

**Saxicole:** qui vit sur les rochers.

**Scabérule:** qualifie un organe muni de petites aspérités qui le rendent rugueux au toucher.

**Scabre:** surface portant des poils courts et raides, rude au toucher.

**Scarieux:** semblable à une écaille, papyracé à coriace.

**Sciophile:** qui croît dans les endroits ombragés.

**Semi-décidu:** qualifie un type de forêt dont certains arbres seulement perdent leurs feuilles au cours de la saison sèche.

**Sempervirent:** caractérise un arbre dont la défoliation est masquée par la présence constante de feuilles vivantes.

**Sétacé:** en forme de poil long et raide.

**Sétuleux:** à poils sétacés.

**Sinus:** angle formé par deux lobes (lemme aristée dans le sinus).

**Soie:** poil long et raide.

**Spadice:** inflorescence constituée par un épis enveloppé dans une bractée (spathe).

**Spath:** feuille réduite à une gaine à la base des inflorescences.

**Spathéole:** petite spath sous-tendant les inflorescences élémentaires (épillets, racèmes).

**Spatulé:** qualifie l'extrémité d'un organe (poils) élargi en forme de spatule.

**Spiciforme:** en forme d'épi.

**Spinuleux:** muni de petites épines.

**Squelettique:** qualifie un sol pauvre, caillouteux, érodé.

**Stigmates:** extrémité des styles, généralement plumeuse chez les Poaceae.

**Stipité:** se dit d'un organe porté au sommet d'un petit pied (stipe) ou séparé d'un autre par un petit support (glumes chez certains *Brachiaria*).

**Stolon:** tige couchée sur le sol (non souterraine) et radicante aux noeuds inférieurs.

**Stolonifère:** qui émet des stolons.

**Sub-:** préfixe signifiant presque.

**Subule:** partie terminale fine des arêtes (Andropogoneae, Arundinelleae) qui prolonge la colonne.

**Sulqué:** qui est profondément sillonné.

**Tallage:** mode de croissance qui permet une ramification abondante à partir d'entre-noeuds courts situés à la base des tiges et qui produit des touffes.

**Tenace:** résistant, qui ne se désarticule pas facilement.

**Tessellé:** qualifie une feuille dont les nervures et les nervilles anastomosées forment un damier.

**Thérophyte:** plante herbacée qui traverse la mauvaise saison (saison sèche en milieu tropical) sous forme de graines.

**Tomentum:** pubescence cotonneuse, entrecroisée et feutrée.

**Triade:** épillets groupés par trois.

**Trifide:** divisé en trois (arête des *Aristida*).

**Trigone:** à trois angles.

**Tuberculé:** portant des petits mammelons arrondis (poils à base tuberculée).

**Turgescient:** gonflé.

Unisexué: qualifie une inflorescence, une fleur ou un épillet ne possédant qu'un seul sexe.

Velu: portant un duvet court, doux au toucher (comme du velours).

Versatile: se dit des anthères des Poaceae, fixées par leur milieu, et pouvant s'orienter sous différents angles.

Verticillé: qualifie des organes groupés à un même niveau.

Vertisol: sol de couleur foncée, riche en argile gonflante.

Villeux: couvert de longs poils mous.

Vivace: qui peut vivre plusieurs années (voir pérenne).

Vulnéraire: se dit d'un médicament propre à guérir les blessures ou que l'on administre après un traumatisme.

Xérophile: adapté à des stations sèches.

Zoochorie: mode de dissémination des diaspores par les animaux.